



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Cheffe de Cabinet

Paris, le 31 MAI 2021

Nos Réf. : D. 21-013634
Vos Réf. : Courrier du 9 avril 2021

Cher

Monsieur Le Président,

Par courrier du 9 avril 2021, vous appelez mon attention sur votre souhait que soit mis en place un véritable suivi sanitaire de la population touchée par l'incendie du 26 septembre 2019. Cet incendie a, en effet, généré l'émission d'un important panache de fumée au-dessus de la ville de Rouen et des retombées dans plusieurs départements des régions Normandie et Hauts-de-France, et a ainsi suscité de nombreuses inquiétudes au sein de la population, notamment quant à son impact sanitaire.

Suite à cet évènement, le Gouvernement s'est fortement mobilisé et le reste encore aujourd'hui. En outre, un plan d'actions gouvernemental a été mis en place en 2020 comprenant des volets relatifs à la prévention des accidents technologiques, à la gestion de crise, au suivi des conséquences environnementales et sanitaires de ces accidents, et enfin, au renforcement de la culture du risque et des contrôles et inspections.

S'agissant plus particulièrement de l'impact sanitaire de l'évènement, dès les premières heures qui ont suivi l'accident, des mesures d'urgence ont été mises en œuvre pour assurer la protection des populations. Aussi, aucune victime n'a été à déplorer. De plus, la surveillance épidémiologique mise en place immédiatement après l'incendie par un suivi syndromique renforcé auprès des services d'urgences et de SOS Médecins dans les régions impactées a permis de montrer que le bilan sanitaire à court terme a été très modéré.

Afin d'évaluer plus largement l'impact sanitaire de l'évènement, mes services ont saisi Santé publique France (SpF) dès le 8 octobre 2019 pour demander à l'agence de proposer une méthodologie d'évaluation de cet impact. SpF a alors proposé la mise en place de quatre études, à savoir : une étude de santé déclarée en population, un suivi dans le temps, pendant plusieurs années, d'indicateurs de santé à partir des données du système national des données de santé (SNDS), une étude de biosurveillance et un suivi sanitaire des travailleurs qui sont intervenus pendant l'incendie.

La première étude, nommée « une étude à l'écoute de votre santé » et à laquelle vous faites notamment référence dans votre courrier, permet de recueillir des informations sur l'impact physique et psychologique de l'évènement et vient réellement prendre en considération le ressenti de la population. Quant à la seconde, elle s'intéresse au suivi d'indicateurs objectifs et caractéristiques des pathologies pouvant marquer l'impact de l'incendie sur les populations exposées. Ce suivi dans le temps sur une longue période permettra, s'il y en a, de détecter d'éventuelles surincidences de pathologies et de les étudier.

Monsieur Bruno LECLERC
Président de l'Union des victimes de Lubrizol
Mairie
Place Brévière
76440 FORGES-LES-EAUX

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

En plus de ces études dont l'approche est populationnelle, a été mis en œuvre un véritable plan de surveillance environnementale inédit de par son ampleur. Plus de 200 000 analyses ont été effectuées, dans l'air, l'eau, les végétaux, le sol afin d'apprécier l'impact de l'évènement sur les milieux. L'analyse de ces données n'a pour le moment pas mis en évidence d'anomalies, ni montré d'impact de l'incendie sur l'environnement.

Une évaluation quantitative des risques sanitaires a également été prescrite par arrêté préfectoral à Lubrizol et NL Logistique. Cette évaluation sera à la fois rétrospective, à partir des résultats d'analyses et d'une modélisation a posteriori du panache de fumée, et prospective pour estimer les impacts à moyen et long termes de l'incendie. Elle fera en outre l'objet d'une tierce-expertise par l'INERIS.

Enfin, en fonction des résultats de ces études environnementales, notamment s'ils montrent un risque d'exposition de la population à certaines substances toxiques dispersées par le panache, une étude d'imprégnation en population pourrait également être menée par SpF, qui analyse actuellement la pertinence et la faisabilité de mettre en place cette étude.

L'ensemble des résultats de ces études, prenant à la fois en compte le ressenti des populations, le suivi de l'incidence de certaines pathologies à partir de bases de données, l'analyse de très nombreux prélèvements environnementaux et le calcul d'un éventuel excès de risques permettront d'avoir une bonne estimation de l'évaluation de l'impact sanitaire global de l'incendie.

Je tiens ainsi à vous assurer de mon engagement, de celui de mes équipes mais aussi de celui de l'Agence régionale de santé de Normandie et de Santé publique France pour prendre en compte vos inquiétudes et être transparent sur l'impact de cet incendie sur la santé des Seinomarins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Déborah de LIEME

